



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2018-11007

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-19-001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 12 novembre 2018 fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire (1 page)	Page 3
37-2018-11-20-001 - DASEN - arrêté de la carte scolaire de la DSDEN 37 pour la rentrée 2018-2019 (4 pages)	Page 5
37-2018-11-19-002 - DDFIP - Décision portant délégations spéciales de signature pour le Pôle gestion publique (3 pages)	Page 10

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-19-001

Arrêté modifiant l'arrêté du 12 novembre 2018 fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DES SÉCURITÉS

BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC

ARRETE modifiant l'arrêté du 12 novembre 2018 fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'indre-et-loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
VU le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté n°INTA1816684A du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur ;
VU l'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire du 12 novembre 2018 fixant la composition du bureau de vote prévu pour le comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire ;
Sur proposition de Mme la Sous-préfète, Directrice de cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 susvisé est modifié comme suit :

Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire se compose comme suit :

- Présidente : Mme Esther DAVID ;
- Vice-Présidente : Mme Catherine LÉQUIPÉ ;
- Secrétaire : Mme Nadine BOURDON ;
- Secrétaire adjointe : Mme Corinne BONNET.

ARTICLE 2. - Mme la Sous-Préfète, directrice de cabinet et M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

TOURS, le 19 novembre 2018

La Préfète

Signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-20-001

DASEN - arrêté de la carte scolaire de la DSDEN 37 pour
la rentrée 2018-2019

VU le Code de l'Éducation, notamment les articles L 211-1 et D 211-9

VU le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 portant délégation de pouvoir aux Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

VU les propositions de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale chargés de circonscription primaire

VU l'avis des Comités Techniques Spéciaux Départementaux des 30 janvier 2018, 08 février 2018, 12 mars 2018, 11 JUIN 2018 et 30 août 2018

VU l'avis des Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale dans ses séances des 12 février, 28 juin 2018 et 19 novembre 2018.

**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE D'INDRE-ET-LOIRE**

ARRETE

ARTICLE 1er :

Il sera procédé à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 aux mesures de classe dans les écoles suivantes :

OUVERTURES :

• ***ECOLES MATERNELLES***

- AMBOISE A. de Bretagne
- CHAMBRAY LES TOURS Paul-Emile Victor
- JOUE LES TOURS Langevin (annulation de la fermeture de février)
- JOUE LES TOURS Morier
- PARCAY MESLAY
- TOURS Verne

➤ ***ECOLES ÉLÉMENTAIRES***

- AMBOISE Sand 0.50 poste PARE « Réussite cycle 2 »
- AVOINE Joliot Curie
- BALLAN MIRE Moulin
- CHAMBRAY LES TOURS Chappe
- CINQ MARS LA PILE
- JOUE LES TOURS Blotterie REP (2 postes pour les CP dédoublés)
- JOUE LES TOURS Mignonne REP+ (2 postes pour les CE1 dédoublés)
- JOUE LES TOURS Rotière REP+ (3 postes pour les CE1 dédoublés)
- LARCAY Moulin
- LUYNES Camus (création d'une école de cycle)
- MONTS Daumain
- MOSNES RPI N° 38 (annulation de la fermeture de février)
- NOTRE DAME D'OE Dolto
- SAVIGNY EN VERON
- SAINT MARTIN LE BEAU La Bergeronnerie 1 poste « Réussite cycle 2 - EFIV »
- SAINT PIERRE DES CORPS Marceau-Courier REP+ (2 postes pour les CE1 dédoublés)
- SAINT PIERRE DES CORPS Viala-Stalingrad REP (1 poste pour les CP dédoublés)
- SORIGNY
- TOURS Bernard-Pasteur application REP (2 postes d'application pour les CP dédoublés)
- TOURS Diderot-Pascal REP (2 postes pour les CP dédoublés)
- TOURS Gide
- TOURS Racault
- TOURS Saint Exupéry

➤ **ECOLES PRIMAIRES**

- BEAUMONT-LOUESTAULT (classe élémentaire)
- CORMERY Prévert (classe élémentaire)
- LA CHAPELLE SUR LOIRE Germaine Héroux (classe élémentaire)
- LOUANS (classe élémentaire)
- LUSSAULT SUR LOIRE (classe élémentaire)
- REIGNAC SUR INDRE (classe élémentaire)
- SAINT PIERRE DES CORPS Joliot Curie (classe élémentaire)
- TOURS Flaubert (classe élémentaire)

➤ **POSTE AU TITRE DE LA RURALITÉ « RÉUSSITE CYCLE 2 »**

- AZAY SUR INDRE élémentaire RPI N°3 avec Chédigny et St Quentin sur Indrois
- CHAMBOURG SUR INDRE Moulin primaire (0.50 poste)
- CHINON Jaurès primaire
- CIVRAY DE TOURAINE primaire RPI N° 34 avec Chenonceaux
- CONTINVOIR élémentaire (0.50 poste) RPI N° 58 avec Gizeux
- LE GRAND PRESSIGNY primaire école du socle « Coordination école du socle » RPI N° 11
- MONTRESOR élémentaire RPI N° 4 avec Loché sur Indrois et Villeloin Coulangé
- NOUANS LES FONTAINES primaire (0.25 poste) RPI N° 43 avec Orbigny
- GENILLE primaire (0.25 poste) RPI N° 12 avec Céré la Ronde
- PERRUSSON primaire A. Cravatte
- RICHELIEU élémentaire A. Jean du Plessis école du socle « Coordination école du socle »
- RILLY SUR VIENNE primaire en RPI avec Pouzay
- SAVIGNE SUR LATHAN primaire (0.50 poste)
- YZEURES SUR CREUSE primaire RPI N° 42 avec Preuilly sur Claise

• **DIVERS**

- Ouverture d'un poste ULIS école à LIGUEIL
- Ouverture de 12 postes de remplaçants Brigades départementaux
- Ouverture d'un demi-poste au Centre ORESTE – SAPAD à TOURS
- Ouverture d'un poste de psychologue Education nationale sur la circonscription de JOUE LES TOURS rattaché à l'école élémentaire Boucher de BALLAN MIRE
- Ouverture d'un poste G sur la circonscription de TOURS NORD SUD à l'école élémentaire Rimbaud de TOURS
- Ouverture d'un poste de Conseiller Pédagogique Culture Scientifique
- Ouverture d'un poste de Conseiller Pédagogique Maternelle
- Ouverture d'un poste de Conseiller Pédagogique « Réussite cycle 2 »
- Ouverture d'un poste de Conseiller Pédagogique TICE
- Ouverture d'un poste Allophone à l'école élémentaire Rotière de JOUE LES TOURS

FERMETURES :

• **ECOLE MATERNELLE**

- LA RICHE Pellin

• **ECOLES ÉLÉMENTAIRES**

- AZAY LE RIDEAU Descartes
- AZAY SUR CHER Genevoix
- AZAY SUR INDRE RPI N°3
- BEAULIEU LES LOCHES RPI N° 44 avec Ferrière sur Beaulieu
- BLERE Balzac
- BOURGUEIL Ruelle
- CERE LA RONDE RPI N° 12 avec Genillé
- CHATEAU RENAULT Mandela
- CHENONCEAUX RPI N° 34 avec Civray de Touraine
- LUYNES Pasteur (création d'une école de cycle)

- MONTRESOR RPI N° 4
- ORBIGNY RPI N° 43 avec Nouans les Fontaines
- RICHELIEU A. Jean du Plessis école du socle
- SAINT PIERRE DES CORPS Sablons-Sémard

- **ÉCOLES PRIMAIRES**

- AMBILLOU (classe maternelle)
- CHAMBOURG SUR INDRE Moulin (classe élémentaire)
- CHINON Jaurès (classe élémentaire)
- HUISMES élém et mat (classe élémentaire)
- LA CELLE SAINT AVANT Clos de l'Image (classe maternelle)
- LE GRAND PRESSIGNY école du socle (classe élémentaire) RPI N° 11
- PERRUSSON A. Cravatte (classe élémentaire)
- SAVIGNE SUR LATHAN (classe maternelle)
- YZEURES SUR CREUSE primaire (classe élémentaire) RPI N° 42 avec Preuilley sur Claise

- **FERMETURES DES POSTES PARE**

- JOUE LES TOURS Blotterie élémentaire REP
- SAINT PIERRE DES CORPS Viala-Stalingrad REP
- TOURS Bernard-Pasteur élémentaire REP
- TOURS Diderot-Pascal élémentaire REP

- **DIVERS**

- Fermeture d'un demi-poste de Conseiller Pédagogique Culture Scientifique
- Fermeture d'un demi-poste de Conseiller Pédagogique Maternelle
- Fermeture d'un poste TICE
- Fermeture de 2 postes Allophones (intervention dans le 2nd degré) à l'école élémentaire Rotière de JOUE LES TOURS

ARTICLE 2 :

Il sera procédé à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 aux mesures diverses suivantes :

- **FUSIONS D'ÉCOLES**

- Fusion de l'école maternelle de SAINT BRANCHS 3 classes et de l'école élémentaire de SAINT BRANCHS 7 classes plus 1 ULIS école. L'école devient 1 école primaire à 10 classes plus 1 ULIS école (3 classes maternelles - 7 classes élémentaires et 1 ULIS école).
- Fusion de l'école maternelle de SAVIGNY EN VERON 2 classes et de l'école élémentaire de SAVIGNY EN VERON 4 classes (après ouverture). L'école devient 1 école primaire à 6 classes (2 classes maternelles et 4 classes élémentaires).

- **CHANGEMENT D'IMPLANTATION ADMINISTRATIVE**

- **POSTE DE REMPLAÇANT**

Le poste de ZIL initialement rattaché à l'école maternelle de LIGUEIL sera rattaché à l'école élémentaire de LIGUEIL.

- **POSTE CLIMAT SCOLAIRE**

Le poste initialement rattaché auprès l'IEN de CHINON sera rattaché auprès de l'IENA

- **POSTE EFIV**

Le poste initialement rattaché à l'école élémentaire Marie Curie de LA VILLE AUX DAMES sera rattaché à l'école élémentaire Gide de TOURS.

• **HARMONISATION DES APPELLATIONS SPECIFIQUES DE CARTE SCOLAIRE : « SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS »**

- JOUE LES TOURS Blotterie maternelle
- JOUE LES TOURS Langevin maternelle
- LA RICHE Tamisier maternelle
- SAINT PIERRE DES CORPS Marceau-Courier maternelle
- SAINT PIERRE DES CORPS Stalingrad maternelle
- TOURS Flaubert primaire
- TOURS Kergomard maternelle
- TOURS Verne maternelle

ARTICLE 3:

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale d'Indre et Loire et Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions du 1^{er} degré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à TOURS le 20 novembre 2018
Pour la Rectrice et par délégation
Le Directeur académique des services
de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire
Dominique BOURGET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-11-19-002

DDFIP - Décision portant délégations spéciales de
signature pour le Pôle gestion publique

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision portant délégations spéciales de signature pour le Pôle gestion publique

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 9 ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;
Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Jacques BAZARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, ensemble la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er octobre 2014 la date d'installation de M. Jacques BAZARD dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2017 portant délégation de signature en matière domaniale et politique immobilière de l'État à M. Jacques BAZARD, Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire et, notamment, son point n° 14 relatif à la communication chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département des différents états indiquant le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du Pôle gestion publique, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à M. Frédéric FRAYSSE, administrateur des Finances publiques adjoint, adjoint au responsable du Pôle gestion publique.

Article 2 : Délégation spéciale pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, de leur service ou de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux, d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division secteur public local, expertise financière et dépôts de fonds :

- Mme Pascale BALIAN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

- Expertise juridique et comptable :

- M. Thomas CLAVILIER, inspecteur des Finances publiques ;

- Expertise fiscalité directe locale :

- Mme Mélanie BIDOUX, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Janine JAIDI, inspectrice des Finances publiques ;

- Expertise et études financières :

- Mme Catherine GERALDES, inspectrice des Finances publiques ;

- Dématérialisation :

- Mme Christine DELAROCQUE, inspectrice des Finances publiques ;

- Dépôts de fonds, services financiers et monétique :

- M. Xavier GRACET, inspecteur des Finances publiques.

Sont habilités à signer tout document relatif au fonctionnement du service en matière de valeurs, d'activité bancaire des dépôts de fonds au Trésor et de placements financiers, les agents suivants :

- M. Régis DABOUIS, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Catherine DESBROSSES, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Geneviève POINTCOUTEAU-BARRANDON, contrôlease principale des Finances publiques ;
- Mme Véronique MARIAU, agente administrative des Finances publiques.

2. Pour la Division État :

- Mme Mireille LAMOUCHE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division. Elle reçoit également l'autorisation d'agir en justice et d'effectuer des déclarations de créances.

- Contrôle et règlement de la dépense :

- M. Jean-Baptiste AUMASSON, inspecteur des Finances publiques, responsable du service. Il est également habilité à signer les chèques du Trésor, les pièces justificatives courantes, les notes de rejet et avis divers.

Est habilitée à signer dans la limite de compétence du service, les bordereaux d'envoi, les demandes de renseignements, les pièces justificatives courantes, notes de rejet et avis divers, l'agente suivante :

- Mme Sylvie HABAULT, agente administrative des Finances publiques.

- Recettes non fiscales :

- M. Jean-Baptiste AUMASSON, inspecteur des Finances publiques, responsable du service. Il est également habilité à signer les mises en demeure, les saisies et les états de poursuites extérieures relatifs aux produits divers, ainsi que les décisions de remise gracieuse dont le montant est inférieur à mille euros (1 000 €). Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

- M. Laurent RABOT, contrôleur principal des Finances publiques. Il est également habilité à signer les mises en demeure, les saisies et les états de poursuites extérieures relatifs aux produits divers, les délais accordés dont le montant est inférieur ou égal à mille cinq cents euros (1 500 €), ainsi que les décisions de remise gracieuse dont le montant est inférieur ou égal à trois cents euros (300 €) en majoration.

Sont habilitées à établir, signer et délivrer les lettres de relance, les demandes de renseignements, les déclarations de recettes, les questionnaires de délais et de remises gracieuses, les bordereaux d'envoi, les délais accordés dont le montant est inférieur ou égal à mille cinq cents euros (1 500 €), ainsi que les décisions de remise gracieuse dont le montant est inférieur ou égal à trois cents euros (300 €) en majoration, les agentes suivantes :

- Mme Chrystelle BARATEAU, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Séverine MANDEREAU, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Michèle PASQUIER, contrôleuse des Finances publiques.

- Comptabilité de l'État :

- M. Helder REBELO, inspecteur des Finances publiques, responsable du service.

Sont habilitées à signer et délivrer les déclarations de recettes établies à la caisse de la Direction départementale des Finances publiques, les agentes suivantes :

- Mme Laurence ROYER, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- Mme Anne PILLORGER, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Martine VOISIN, contrôleuse des Finances publiques.

3. Pour le service Action économique :

- Mme Francine MENANTEAU, inspectrice des Finances publiques.

4. Pour la Division payes-pensions :

- Mme Magali MUSSEAU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

- Centre de gestion des retraites :

- Mme Marie-Laure GUILCHER, inspectrice des Finances publiques, responsable du service.

Est habilitée à signer toute correspondance et tout document relatif à la gestion courante du Centre de gestion des retraites, l'agente suivante :

- Mme Catherine BONGARD, contrôleuse principale des Finances publiques.

Les agents suivants sont habilités à signer dans la limite des compétences du service, les correspondances, bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-type, attestations, demandes de renseignements ou de pièces justificatives, certificats de non opposition et de cessation de paiement, ainsi que les pièces justificatives relatives au paiement des retraites :

- M. Norbert CHENAIS, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Isabelle DE JESUS ROLO, contrôleuse principale des Finances publiques ;

- Mme Karine DUPIN, contrôleur des Finances publiques.

- Liaison rémunérations :

- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du service.

Les agentes suivantes sont habilitées à signer toute correspondance et tout document relatif à la gestion courante du service

Liaison rémunérations :

- Mme Françoise CHARTRAIN, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Francine TORCHON, contrôleur principale des Finances publiques.

Sont habilitées à signer dans les limites de compétence de leur service, les correspondances, bordereaux d'envoi, accusés de réception, lettres-type, attestations, demandes de renseignements, certificats de non opposition et de cessation de paiement, ainsi que les pièces justificatives relatives au paiement des traitements, les agentes suivantes :

- Mme Christine DAUMAIN, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Michèle RENAUDIN, contrôleur des Finances publiques.

5. Pour la mission de chargée de la relation clientèle de la Caisse des dépôts et consignations :

- Mme Agnès LEMOINE, inspectrice des Finances publiques.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 19 novembre 2018
Jacques BAZARD